



COUPE QUÉBEC ET CHAMPIONNAT JEUNESSE

RÈGLEMENTS OFFICIELS

**À l'attention des délégués techniques,
entraîneurs, compétiteurs et organismes hôtes**

ÉDITION 2016-2017



TABLE DES MATIERES

	page
1. Documents de référence	4
2. Demande d'accueil	4
3. Admissibilité	4
4. Attribution de la Coupe Québec	5
5. Format des courses	6
6. Organisation	7
7. Avis de course	10
8. Modalités d'inscription	10
9. Préparation des listes de départ	11
10. Sprint Individuel	13
11. Epreuve par équipe	14
12. Réunion des entraîneurs	15
13. Chronométrage	1514.
Résultats des compétitions.	16
15. Protêt	17
16. Jury de compétition	17
17. Médailles et prix	17
18. Affichage commercial	18
19. Sécurité et premiers soins	18
20. Devoirs du délégué technique	22
21. Responsabilités des parties prenantes	23
Annexe 1-Règlementation spécifique pour le volet universitaire et collégial	24
Annexe 2- Directives pour le ski paranordique	25
Annexe 3- Visibilité des partenaires de SFQ	28
Annexe 4 – Protocole de remise des médailles et prix	30
Schéma du site de remise des médailles	32
Règlement spécifique pour championnat jeunesse	33



PRÉAMBULE

La Coupe Québec comprend huit à 11 courses réparties le plus également possible entre les deux techniques et entre les distances courtes, moyennes et longues, et ce, pour toutes les catégories au programme. Quatre ou cinq milieux hôtes sont recrutés pour accueillir ces courses. Bien qu'un classement cumulatif couronne les champions des différentes catégories, les courses de la Coupe Québec, servent également à identifier les membres de la délégation du Québec pour les Championnats canadiens ainsi que les membres de l'Équipe du Québec et de l'Équipe développement.

Le calendrier doit comporter au moins deux courtes, deux moyennes et deux longues distances, une dans chaque technique. Deux ou trois courses ont lieu lors de chaque rendez-vous, une dans chaque technique et les départs doivent être donnés de manière individuelle pour une course et en départ de masse pour l'autre, préférablement pour les moyennes et les longues distances. La longue distance est préférablement organisée le samedi pour permettre aux équipes de partir le plus tôt possible le dimanche.

Idéalement, le circuit devrait comporter deux sprints individuels, un dans chaque technique. Si on ne peut en organiser qu'un seul, en alternance entre les deux techniques à chaque année.

Les règlements officiels de la Coupe Québec, édition 2016-2017 ont été préparés par Ski de fond Québec et approuvés par le Comité des officiels de Ski de fond Québec (SFQ). Ils ont été élaborés pour garantir aux épreuves du circuit le même niveau de qualité afin d'offrir aux athlètes une expérience relevée. Ce document permet aux clubs hôtes de mettre en place tout le nécessaire pour accueillir une course dédiée au développement de l'élite québécoise du ski de fond et pour bien la gérer.

Cependant, pour le déroulement des compétitions, les Règlements de Ski de fond Canada (SFC) novembre 2014 ([incluant la réglementation de la Fédération internationale de ski \(FIS\) et les précisions apportées en 2016](#)) en sont les fondements. Dans le cas où une épreuve de la Coupe Québec est intégrée à un événement de sanction nationale, les normes et règlements en vigueur pour cet événement prévalent alors sur ceux de la Coupe Québec. Veuillez également prendre note que le Modèle de compétition révisé (MCR) en juillet 2010 est en vigueur.

Ces règlements sont destinés aux délégués techniques (DT), aux entraîneurs de même qu'aux compétiteurs et comités organisateurs locaux (COL). Ceux-ci devront respecter tous les règlements en vigueur tels qu'édictees.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Ski de fond Québec avec [Sylvie Halou](#) au 450-744-0858 .



1. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

1.1 La gestion des courses de la Coupe Québec et du Championnat jeunesse est basée sur quatre documents :

- Règlements de la Coupe Québec
- [Règlements combinés des compétitions internationales et canadiennes 2014](#)
- La réglementation de la Fédération internationale de ski (FIS) et les précisions apportées en 2016
- [Manuel des officiels de Ski de Fond Canada version 3.4 2009](#)
- [Le manuel des organisateurs de SFC](#) pour les épreuves nationales
- [Modèle de compétition révisé.](#)

2. DEMANDE D'ACCUEIL

2.1 Les clubs qui désirent accueillir une épreuve de la Coupe Québec ou le Championnat jeunesse doivent remplir le formulaire de demande d'accueil avant le 30 avril de l'année précédant la saison de compétition. et s'assurer de se conformer aux critères pour la tenue d'une épreuve de la Coupe Québec.

2.2 Une épreuve de la Coupe Québec peut être tenue en combinaison avec une course d'un autre circuit.

3. ADMISSIBILITÉ

3.1 Les intervenants doivent répondre à certains critères d'admissibilité pour pouvoir participer à la Coupe Québec

Club : Un club doit être affilié à Ski de fond Québec et remplir toutes les exigences de l'affiliation, payer les droits requis, inscrire ses administrateurs et inscrire ses membres.

Entraîneurs : Les entraîneurs doivent être membre «Entraîneur» de Ski de fond Québec afin de pouvoir représenter officiellement leur club aux réunions d'entraîneurs.

Compétiteurs : Les compétiteurs doivent détenir une licence de course annuelle provinciale SFQ et une licence de course nationale annuelle pour participer aux épreuves du circuit, sauf à celles de la Finale. La licence annuelle de SFC est nécessaire pour obtenir des points canadiens. Les licences annuelles sont obligatoires pour les coureurs du circuit provincial pour les catégories juvénile à sénior. La licence « Développement » ou licence de jour nationale (SFC) pour les athlètes (atome, peewee, midget) est dorénavant exigée lors des épreuves ayant lieu en même temps qu'une Coupe continentale Noram/FIS. En Coupe Québec régulière, la licence SFC (5\$) ne sera pas requise pour les athlètes de la catégorie midget.

Si une épreuve régionale (atome, peewee, midget) a lieu à même une Coupe Québec, les participants à la course régionale doivent se procurer une licence de jour SFQ au coût de 5\$. Les coureurs de la catégorie maître doivent se procurer en plus une licence journalière SFC au coût de 5\$. Les coureurs doivent se procurer les licences de jour lors de l'inscription en ligne en cochant la case appropriée sur le formulaire zone4. Sinon, ils



sont tenus de signer les formulaires de licences de jour au secrétariat de la course et de payer les montants requis pour avoir leur dossard de compétition.

Les compétiteurs venant de l'extérieur du Québec doivent posséder une licence de course délivrée et reconnue par leur province, état ou pays (selon la provenance) de résidence ou d'origine. Ils doivent pouvoir présenter cette preuve au besoin.

- 3.2 Les catégories suivantes sont représentées sur le circuit de la Coupe Québec : juvénile, junior B, junior A, U23, sénior et para nordique. Les surclassements sont autorisés lors de l'inscription en ligne seulement à condition que la distance couverte par la catégorie plus élevée ne soit pas supérieure à la limite admise pour la catégorie par le Modèle de compétition révisé (MCR). L'athlète qui se surclasse devra alors cocher l'année de naissance minimum de la nouvelle catégorie. Les années de naissance sont les suivantes :

Juvénile garçons	JVM (2001-(2002))
Juvénile filles	JVF (2001-2002-(2003))
Junior B garçons	JBM (1999-2000)
Junior B filles	JBF (1999-2000-(2001))
Junior A hommes	JAM (1997-1998)
Junior A femmes	JAF (1997-1998)
U23 hommes/femmes	(1994-1995-1996)
Sénior hommes/femmes	(1986-1993)

- 3.3 Les coureurs de 22 ans et moins au 31 décembre de l'année en cours obtiendront un classement distinctif à condition de s'inscrire dans la catégorie ouverte (junior A, U23 et sénior) et de cocher la case U23 sur le formulaire d'inscription en ligne.
- 3.4 Le circuit de la Coupe Québec est sanctionné par Ski de fond Québec et par Ski de fond Canada. La sanction de SFC permet aux coureurs d'obtenir des points canadiens (LPC)

4. ATTRIBUTION DE LA COUPE QUÉBEC

- 4.1 Les athlètes en compétition pour le titre de champion de la Coupe Québec sont ceux des catégories junior A et sénior (U23 et 23 ans et +), hommes et femmes, qui courent dans la catégorie ouverte.
- 4.2 Les classements cumulatifs de la Coupe Québec dans chacune des catégories seront déterminés en retenant deux courses de moins que le total de courses individuelles disponibles. (par exemple, 7/9). Le départ à l'épreuve individuelle à la Finale est obligatoire pour obtenir un classement cumulatif, sauf en cas de force majeure. Un billet médical devra être fourni avant le début des courses
- 4.3 Les athlètes absents à la Finale parce qu'ils participent en même temps à une autre compétition de niveau supérieur en tant que membre de l'Équipe du Québec ou du Canada n'auront pas à se conformer au critère de présence obligatoire à la Finale pour obtenir un classement cumulatif.
- 4.4 En cas d'égalité dans les points au cumulatif, le meilleur des résultats non retenus au cumulatif pour chacun des coureurs sera considéré. Si ce résultat n'est pas disponible pour un ou l'autre des compétiteurs ou dans l'éventualité d'une nouvelle égalité, le résultat obtenu lors de la Finale servira à rompre l'égalité.

- 4.5 Les points utilisés pour constituer le classement cumulatif seront les points en pourcentage obtenus à chacune des épreuves. Le premier obtient 100 points. Les coureurs suivants obtiennent des points en divisant leur temps par le temps du vainqueur.
- 4.6 Ski de fond Québec remettra également des bourses en argent pour le classement cumulatif aux trois meilleurs (homme et femme) des catégories juvénile, junior B, junior A, et sénior (incluant U23).
- 4.7 Un classement cumulatif sera aussi établi par année de naissance pour les catégories juvénile et junior B, masculin et féminin.
- 4.8 Le club champion de la Coupe Québec sera déterminé en retenant les cumulatifs des deux meilleurs athlètes (un homme et une femme) de chaque catégorie juvénile, junior B, junior A, et sénior, plus les quatre meilleurs athlètes suivants (deux hommes et deux femmes) toutes catégories confondues

5. FORMAT DES COURSES

5.1 Les formats, les catégories et les techniques admis pour les épreuves de la Coupe Québec sont les suivants :

Catégorie (2016-2017) (Âge 31 décembre)	Distances	Technique	Formats
Juvénile fille (13)-14-15 ans	Sprint 800 à 1 000 m Distance 3 à 10 km Relais d'équipe 2 à 3 km ou prologue 5, 7,5 km Départ de masse vers la fin de la saison 10 km	Classique Libre	Départ individuel Départ de masse Sprint individuel Relais sprint
Juvénile garçon (14)-15 ans	Sprint 800 à 1 000 m Distance 3 à 15 km Relais d'équipe 2 à 3 km ou prologue 5, 7,5, 10 km Départ de masse vers la fin de la saison 15 km		
Junior fille (B) (15)-16-17 ans	Sprint 800 à 1 200 m Distance 3 à 20 km Relais d'équipe 2 à 4 km ou prologue 5, 7,5, 10 km Départ de masse ou poursuite 15 km Départ de masse vers la fin de la saison 20 km		
Junior garçon (B) 16-17 ans	Sprint 1 000 à 1 400 m Distance 2 à 30 km Relais d'équipe 2 à 4 km ou prologue 5, 7,5, 10, 15 km Départ de masse ou poursuite 20 km Départ de masse vers la fin de la saison 30 km		
Junior femme (A) 18-19 ans	Sprint 800 à 1 200 m Distance 3 à 20 km Relais d'équipe 2 à 4 km ou prologue 5, 7,5, 10 km Départ de masse ou poursuite 15 km Départ de masse vers la fin de la saison 20 km		
Junior homme (A) 18-19 ans	Sprint 1 000 à 1 400 m Distance 3 à 30 km Relais d'équipe 2 à 4 km ou prologue 10, 15 km Départ de masse ou poursuite 20 km Départ de masse vers la fin de la saison 30 km		
U23 femme 20-21-22 ans	Sprint 800 à 1 400 m Distance 3 à 30 km Relais d'équipe 3 à 5 km ou prologue 5, 7,5, 10, 15 km Départ de masse ou poursuite 20 km Départ de masse vers la fin de la saison 30 km		
U23 homme 20-21-22 ans	Sprint 1 000 à 1 800 m Distance 3 à 50 km Relais d'équipe 3 à 5 km ou prologue 10, 15, 20 km		



	Départ de masse ou poursuite 30 km Départ de masse vers la fin de la saison 50 km		
Sénior femme 23 à 30 ans	Sprint 800 à 1 400 m Distance 3 à 30 km Relais d'équipe 3 à 5 km ou prologue 5, 7,5, 10, 15 km Départ de masse ou poursuite 20 km Départ de masse vers la fin de la saison 30 km		
Sénior homme 23 à 30 ans	Sprint 1 000 à 1 800 m Distance 3 à 50 km Relais par équipe 3 à 5 km ou prologue 10, 15, 30 km Départ de masse vers la fin de la saison 50 km		

6. ORGANISATION

- 6.1 Le comité organisateur de chaque tranche de la Coupe Québec doit compléter en ligne le [formulaire de demande de sanction d'un événement](#) via la base de données en ligne de Ski de fond Québec avant le 15 novembre 2016, incluant les licences de jour nécessaires à l'événement, afin de valider la couverture d'assurance responsabilité civile des organisateurs et des participants. Le directeur d'épreuve reconnaît par le fait même avoir pris connaissance du présent cahier des règlements et en accepte le contenu. En outre, le club hôte est tenu de parapher [l'entente entre le club hôte d'une tranche de la Coupe Québec et Ski de fond Québec](#) dès sa désignation.
- 6.2 Le club hôte de chaque événement sera responsable de l'organisation entière de la compétition.
- 6.3 Les officiels majeurs de l'organisation sont :
- le directeur de l'épreuve
 - le secrétaire de compétition
 - le chef des pistes
 - le chef de stade
 - le chef de chronométrage
 - le chef des contrôleurs

Il est recommandé que les officiels majeurs détiennent un certificat de niveau 2 ou plus de SFC. Le comité de course nomme d'autres officiels en nombre suffisant pour le bon déroulement des épreuves. Ceux-ci devraient posséder la certification de niveau 1 au minimum.

Les principaux officiels impliqués dans une compétition doivent être âgés de 18 ans ou plus. A cet égard, le directeur d'épreuve doit vérifier si les officiels possèdent la qualification requise pour leur poste respectif et s'ils ont l'âge requis.

Les devoirs et fonctions de chaque officiel majeur mentionnés en 6.3 sont décrits dans le Manuel des officiels de Ski de Fond Canada [version 3.4](#) 2009 et dans le livre des [règlements de SFC 2014](#).

- 6.4 La tenue d'un volet régional pour les catégories midget et plus jeunes intégré à une épreuve de la Coupe Québec est permise.

Les départs de masse sont encouragés pour le volet régional. Toutefois, les règles de participation aux compétitions sanctionnées seront naturellement en vigueur ; les participants devront donc posséder une licence de course en règle. (journalière ou annuelle. (Voir 3.1 pour détails)

- 6.5 Chaque organisme hôte devra faire sa publicité avant et après chaque compétition auprès de ses médias locaux et collaborer à la diffusion au niveau provincial. (Voir annexe 3 pour visibilité des commanditaires SFQ)
- 6.6 L'organisme hôte a la responsabilité de prendre des photos lors de l'évènement et, une fois triées, d'en faire parvenir le lien où elles sont déposées Ski de fond Québec dans un délai de 48 heures.
- 6.7 Chaque organisation est encouragée à organiser une activité pour aider les compétiteurs à socialiser. Cependant, dans la planification de cette activité, le comité organisateur doit tenir compte des contraintes imposées par la préparation de la course du lendemain.
- 6.8 Les distances et les techniques des courses doivent être respectés tels que détaillés dans ce cahier. En cas de force majeure, le jury peut, à son entière discrétion, apporter des modifications à l'évènement (distance, technique, etc...) suite à la recommandation du délégué technique qui doit en faire mention à la réunion des entraîneurs.
- 6.9 Pour le championnat jeunesse, l'organisme hôte, dans la mesure du possible, mettra à la disposition des équipes une école qui servira de site d'hébergement. Si tel est le cas, on devra y retrouver des vestiaires avec douches et une salle de fartage.
- Une liste des motels, hôtels et auberges de la région ainsi que les prix par chambre et des forfaits devra être fournie pour aider les équipes à se loger. La fédération a maintenant une entente avec 20 hôtels de la province pour des nuitées à rabais dans les Comfort Inn et Quality Inn de plusieurs régions. Toute l'information est [disponible ici](#).
- 6.10 Le comité organisateur local doit mettre à la disposition des équipes une ou des salles de fartage pouvant contenir un minimum de 40 techniciens. Les salles de fartage doivent être bien aérées, bien éclairées et bien alimentées en électricité (200 ampères minimum). Le COL n'est pas tenu de fournir des bancs de fartage.
- 6.11 Un chalet chauffé avec une grande salle de repos pouvant accueillir un minimum de 200 personnes, des espaces pour se changer, un approvisionnement en eau potable et une concession alimentaire doivent être disponibles. Il doit y avoir suffisamment de toilettes pour desservir la clientèle attendue (ajout de toilettes chimiques si nécessaire) Un stationnement suffisamment grand pour accueillir la clientèle attendue doit se trouver près du chalet principal à moins qu'un service de navettes ait été prévu.
- 6.12 Le COL doit avoir à sa disposition une cabine de chronométrage et une salle privée pour la compilation des résultats. Une salle de réunion doit aussi être disponible pour les réunions des entraîneurs et un local distinct pour le jury.
- 6.13 Le COL doit aménager une salle de premiers soins avec tout l'équipement nécessaire.
- 6.14 Une salle de rangement du matériel pouvant également accueillir les bénévoles devrait être disponible.
- 6.15 Des tableaux d'affichage bien à la vue des participants doivent être installés.

- 6.16 Les items suivants devront être clairement identifiés sur les lieux de la compétition :
- aires de départ et d'arrivée
 - pistes disponibles pour l'échauffement et l'essai des skis
 - bannières verticales de départ et d'arrivée
 - zone de relais ceinturée et sécuritaire (si applicable)
 - tableau indicateur des pistes
 - tableau indicateur de température
 - salle de fartage à proximité
 - roulotte de secrétariat
 - cabine de chronométrage
 - infirmerie et patrouille
 - tableau d'affichage pour listes de départs et de résultats
 - salle de réunion d'entraîneurs
 - salle du jury
 - aires de repos pour skieurs et spectateurs
- 6.17 Les commanditaires de la fédération devront obligatoirement être affichés selon les ententes négociées avec ces derniers. (voir détails annexe 3)
- 6.18 Les stades de départ et d'arrivée doivent être situés, dans la mesure du possible, sur un plan horizontal de dimension suffisante pour accueillir le type de course prévue. Voir détails des différentes courses au règlement 321 du manuel de SFC. Idéalement, le stade devrait être alimenté en électricité.
- 6.19 Les parcours doivent être sécuritaires, équitables et offrir un minimum de défi technique :
- En principe, les pistes devraient comprendre : un tiers de montées définies en ascensions ayant un gradient variant entre 9% et 18% avec une différence de hauteur de plus de 10 m et quelques courtes ascensions ayant un gradient supérieur à 18%
 - Un tiers de terrain ondulant, roulant, qui utilise toutes les facettes du terrain avec de courtes montées et descentes (avec une différence de hauteur de 1 à 9 m).
 - Un tiers de descentes variées, demandant des techniques de descente versatiles.
 - Pistes d'une largeur de 3 m minimum et 4 m en montée pour le style libre et d'une longueur variant de 2,5 à 15 km
 - Pistes d'une largeur de 6 m minimum et d'une longueur variant de 500 m à 1,4 km pour les sprints
 - Piste d'arrivée de 75-100 m de long et de 6 m de large minimum pour trois traces minimum pour le style classique
 - Piste d'arrivée de 75-100 m de long et de 10 m de large minimum pour trois corridors pour le style libre
- 6.20 Une piste d'échauffement et d'essais des skis doit être prévue idéalement en dehors du parcours officiel si possible. Si les essais de ski doivent se faire sur une portion du parcours près du stade et impliquant un retour à contre-sens, la piste doit être divisée par des panneaux en V pour le retour et contrôlée par des surveillants jusqu'à 10 minutes du premier départ.
- 6.21 Un site alternatif doit être identifié en cas de mesures de contingence.

- 6.22 Le COL doit pouvoir utiliser tout l'équipement de damage et de traçage des pistes. En outre, le parcours doit être entretenu à chaque nouvelle neige afin d'offrir une surface ferme lors de la course et offrir au moment de la course une couverture minimale de neige.
- 6.23 Le parcours doit être préparé de la même manière que pour la course lors de la journée d'entraînement. Le parcours doit être accessible au plus tard à compter de 13h la veille de la première course.
- 6.24 Les sentiers devront être balisés avec du matériel technique adéquat et de façon claire pour enlever tout doute aux compétiteurs et marqués à chaque kilomètre indiquant la distance parcourue, conformément à la règle 311.4.2.
- 6.25 Des radios avec fréquence VHF ou UHF avec un minimum de deux canaux doivent être mises à la disposition des officiels majeurs, du DT, des membres du jury, et du responsable des premiers soins.
- 6.26 Tous les officiels sont invités à lire le [Code d'éthique de Sports Québec](#) et le [Code de conduite de SFQ](#) des officiels et s'y conformer.

7. AVIS DE COURSE

- 7.1 L'avis de course est la responsabilité de l'organisme hôte. Il doit contenir toutes les informations nécessaires. Le [gabarit](#) doit être utilisé.
- 7.2 L'avis de course doit être envoyé au délégué technique et à Ski de fond Québec pour révision et approbation au moins 60 jours à l'avance et publié sur le site Web de Ski de fond Québec au moins 30 jours à l'avance. Le DT avise le comité organisateur en cas de points litigieux dans l'avis de course afin qu'il y apporte les corrections nécessaires avant publication.

8. MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 8.1 Les inscriptions doivent se faire en accord avec les directives décrites dans l'avis de course émis par l'organisme hôte. Elles sont faites en ligne sur le site web de [Zone 4](#) à la date limite d'inscription déterminée par l'organisme hôte. Les fichiers d'inscription et de résultats doivent présenter les commanditaires de Ski de fond Québec. Le COL peut se réserver le droit de charger des frais supplémentaires pour les inscriptions reçues en retard.
- 8.2 **Le formulaire d'inscription doit contenir les renseignements suivants :**
- Nom
 - Date de naissance
 - Sexe
 - Adresse
 - Ville
 - Province
 - Code postal
 - Numéro de téléphone
 - Courriel
 - Club (**selon l'inscription à SFC**)

- Indication universitaire (UNV)
- Coureur de moins de 23 ans (U23)
- Coureur paranordique
- Catégorie et distance
- Numéro de la licence SFC
- Numéro de la licence SFQ
- Licence de jour SFC
- Licence de jour SFQ
- [Formulaire de reconnaissance et d'acceptation du risque inhérent à la pratique du ski de fond](#)

8.3 Les clubs pourront annuler l'inscription d'un athlète pour raison exceptionnelle jusqu'à 12 heures l'avant-veille d'un événement. (Par exemple le jeudi midi si les courses débutent le samedi).

8.4 Le COL doit afficher la liste des inscrits avec leurs points canadiens sur leur site Web l'avant-veille de la course à compter de 20 h pour permettre aux entraîneurs de la vérifier et de faire des corrections si nécessaires.

Il est recommandé aux entraîneurs de bien vérifier la catégorie des compétiteurs puisqu'un coureur qui est inscrit dans une catégorie dont la distance n'est pas conforme au MCR pourrait se voir refuser le départ.

8.5 Tous les compétiteurs doivent détenir des licences de course de SFQ et SFC en règle. Les compétiteurs qui ne figurent pas sur la liste à jour des détenteurs de licence provinciale de Ski de fond Québec et de Ski de fond Canada au moment de la réception des inscriptions devront en défrayer les coûts au représentant de Ski de fond Québec. Aucun dossard ne sera remis aux participants inscrits qui ne détiennent pas de licence en règle pour la course.

8.6 Les coûts d'inscriptions par personne ne doivent pas dépasser 35\$ par jour de courses individuelles et 25\$ pour un sprint d'équipe (50\$ par équipe). Les frais d'administration de l'inscription sur Zone 4 et (les taxes si applicables) sont à la charge du participant.

8.7 Une redevance de 5\$ sera perçue par Ski de fond Québec pour chaque participant par épreuve. (à l'exclusion du volet régional si applicable). Des frais sont chargés pour l'utilisation du système de chronométrage de SFQ et/ou du Centre national d'entraînement Pierre Harvey (CNEPH). (Voir rubrique chronométrage au point 13)

8.8 Le paiement des inscriptions est exigé afin d'obtenir les dossards.

9. PRÉPARATION DES LISTES DE DÉPART

9.1 La liste des points sera affichée sur le site Web de la compétition au plus tard l'avant-veille précédant la course à 20 h. Les entraîneurs ont la responsabilité de la vérifier et d'avertir le COL des erreurs avant 14 h le vendredi.

9.2 Le tirage au sort pour les épreuves d'un même événement sera effectué préalablement à la réunion des entraîneurs.

9.3 Une liste de départ par club par catégorie sera remise lors de la réunion des entraîneurs la veille de la course pour vérification. La liste finale de départ sera affichée au moins 45 minutes avant le premier départ de la journée.

9.4 Les listes et grilles de départ sont construites en utilisant la liste des points canadiens (LPC). Les coureurs qui ne possèdent pas de points canadiens sont groupés et tirés ensemble. La répartition des groupes est faite selon les règlements canadiens en vigueur.

Note SFC : L'ordre des départs est déterminé en fonction des points les plus élevés à moins d'une décision contraire du jury.

9.5 Les départs de masse sont faits en chevron alors que le skieur présent qui a le plus de points canadiens occupe la première place et ainsi de suite. Les skieurs sans points canadiens sont placés à l'arrière par tirage au sort double aléatoire.

9.6 Pour les courses à départ par intervalles, les points canadiens-distance seront utilisés pour établir le classement préférentiel de toutes les catégories. Les skieurs seront classés dans chaque catégorie selon les points canadiens – distance. Des groupes seront formés selon le nombre de skieurs dans les catégories combinées. Les positions de départ seront alors attribuées au hasard à l'intérieur de chaque groupe. Le jury décidera de l'ordre de départ de chaque groupe. Les athlètes sans points seront assignés à un groupe distinct et leur position de départ sera déterminée de façon aléatoire. Le nombre de groupes sera le suivant:

- 10 participants et moins: 1 groupe
- 11-20 participants: 2 groupes
- 21-30 participants: 3 groupes
- 31 participants et plus: 4 groupes.

9.7 Pour les épreuves de sprints la LPC-sprint est utilisée pour déterminer l'ordre de départ de la qualification. Le skieur ayant le plus de points part en premier.

9.8 Les positions de départ des catégories sont, pour les courses individuelles, différentes selon les distances des épreuves et selon l'aménagement des pistes. Il doit y avoir collaboration entre le directeur de course, le délégué technique et le jury pour fixer la séquence des catégories.

9.9 Le COL devrait utiliser un jeu de 500 dossards en lycra. Plusieurs clubs du Québec en possèdent et les louent. Vous pouvez communiquer directement avec le club ou avec Ski de fond Québec si vous n'avez pas l'information.

9.10 Le club du compétiteur dont on ne retrouve pas le dossard devra payer 30\$ pour le remplacer. La suspension peut suivre en cas de refus.

9.11 Les renseignements suivants doivent apparaître sur les listes de départ :

- Nom
- Catégorie
- Année de naissance
- UNV
- U23
- Club
- Province
- Numéro de licence SFC
- Numéro de licence SFQ
- Temps

- Points canadiens

10. SPRINT INDIVIDUEL (325.4.2.5)

10.1 Les sprints individuels sont organisés selon les règlements en vigueur. En outre, les 30 premiers qualifiés accéderont aux quarts de finale. Les éliminatoires se dérouleront de la manière suivante :

Répartition des qualifiés selon leur rang lors de la qualification pour les quarts de finale (d'après les règles de Ski de fond Canada) :

- En quart de finales : les temps de qualification sont utilisés.
- En demi-finales – le classement des quarts de finales et le temps de qualification sont utilisés.
- En finales : le classement des demi-finales et les temps de qualification sont utilisés.

Tableau A	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Position 1 à 20	1	4	5	2	3
	10	7	6	9	8
	11	14	15	12	13
	20	17	16	19	18
Position 21-25	21	24	25	22	23
Position 26-30	30	27	26	29	28

Répartition pour les demi-finales et les finales

S 1	S2	Finale B	Finale A
Q1 #1	Q4#1	S1#4	S1#1
Q1 #2	Q4 #2	S2#4	S2#1
Q2 #1	Q5 #1	S1#5	S1#2
Q2 #2	Q5 #2	S2#5	S2#2
Q3 #1	Q3 #2	S1#6	S1#3
QR3-2*	QR3-1*	S2#6	S2#3

En compétition, quand les vagues ne sont pas chronométrées, les 6e positions dans les vagues de demi-finales sont assignés aux 3^e coureurs de toutes les vagues des quart de finales. Le 3^e coureur avec le meilleur temps de qualification est assigné à la seconde vague de demi-finales S2 et le 3^e coureur avec le meilleur 2^e temps de qualification (Q R3-2) est assigné à la 1^{ère} vague de demi-finale S1.

Il est possible de tenir des quarts de finales à quatre vagues lorsque le nombre de coureurs est moindre que 24 voir les règlements de SFC 2014.

11. ÉPREUVE PAR ÉQUIPE

- 11.1 L'épreuve par équipe est un sprint par équipe
- 11.2 Chaque équipe doit compter deux skieurs (deux hommes ou deux femmes) appartenant au même club de compétition ou association régionale affilié à Ski de fond Québec. Une équipe composée de skieurs provenant de différents clubs affiliés à Ski de fond Québec ou de membres indépendants sera reconnue comme une équipe mixte. Les équipes sont formées à partir des catégories suivantes :
- Juvénile et junior B
 - Féminin : 1999-2000-20012 –(2003)
 - Masculin : 1999-2000-2001-2002
 - Ouverte : junior A,U23 et sénior
 - Féminin et masculin : 1986 à 1997
- 11.3 Plusieurs équipes pourront représenter le même club mais seulement une seule équipe sera sur la première ligne de départ selon le résultat du relais de l'année précédente s'il a eu lieu. Les autres équipes se placent en fonction du total des points de leur équipe. Si le sprint n'a pas été présenté l'année précédente, on prendra le total de point à la LPC des deux coureurs de l'équipe pour faire le classement. 326.4.2
- 11.4 Chaque entraîneur doit inscrire au secrétariat ses équipes deux heures avant la réunion des entraîneurs. Les équipes mixtes seront complétées pendant la réunion.
- 11.5 L'ordre des départs des skieurs d'une équipe pourra être changé jusqu'à deux heures avant le début de la compétition au secrétariat. Idéalement, l'ordre de départ ne devrait pas être changé.
- 11.6 L'aire de départ pour les relais devrait être préparée de la façon indiquée dans le [Manuel des officiels de Ski de fond Canada](#). Elle doit comporter des pistes ayant une distance d'au moins 1,5 m entre elles. Éviter les passages étroits et les changements de directions trop brusques dans les premiers 100 mètres.
- 11.7 L'échange du relais doit se faire dans une zone longue de 45m et de 15m de large pour faciliter les échanges entre plusieurs équipes.
- 11.8 Pour chacun des participants de l'équipe, le dossard doit avoir le même numéro mais de centaines différentes par ex.1-101. Le surclassement est autorisé seulement si une équipe officielle n'est pas disponible dans le club ou l'association.
- 11.9 La première équipe qui franchit le fil d'arrivée composée de deux skieurs (hommes ou femmes) appartenant au même club affilié à SFQ sera déclarée championne du sprint par équipe. Les équipes non-officielles formées de skieurs de différents clubs pourront prendre le départ mais ne seront pas éligibles aux médailles.

Note 1 : Advenant l'introduction d'un format de course particulier par un milieu hôte, les règlements relatifs à ce format seront mis en annexe de l'avis de course.

Note 2 : Longueur des pôles en style classique

La longueur des pôles ne doit pas dépasser 83% de la grandeur du skieur. Cette règle sera appliquée de façon stricte en course NORAM. Le coureur risque la disqualification.

En coupe Québec, des vérifications seront faites de façons ponctuelles pour les skieurs de la catégorie Ouverte (Junior A, U23 et 23ans+) et la règle s'applique.

Pour les skieurs des plus jeunes catégories, des mesures pourront être appliquées de façon raisonnée (athlètes encore en croissance) à la discrétion du jury de compétition.

12. RÉUNION DES ENTRAÎNEURS

- 12.1 Une réunion des entraîneurs doit être tenue la veille de chaque course.
- 12.2 Le directeur de l'épreuve agit comme président de la réunion. Les autres officiels majeurs doivent y participer pour présenter leur secteur respectif au besoin et en cas de questions des entraîneurs.
- 12.3 Le [procès-verbal des réunions](#) doit être dressé par le secrétaire de la réunion et revu par le DT avant sa publication sur le site Web de la course
- 12.4 L'ordre du jour suggéré est le suivant :
- Bienvenue
 - Appel des équipes
 - Présentation du comité organisateur (première réunion)
 - Félicitation aux gagnants
 - Distribution des résultats
 - Remerciements aux entraîneurs pour leur collaboration
 - Remarques du délégué technique
 - Présentation du jury
 - Prévisions météorologiques
 - Présentation des épreuves
 - Ordre de départ
 - Vérification des inscriptions
 - Liste de départ
 - Parcours
 - Stade
 - Ravitaillement
 - Publication des résultats
 - Remise des prix
 - Services aux athlètes
 - Prochaines réunions (s'il y a lieu)
 - Remise des dossards

13. CHRONOMÉTRAGE

- 13.1 Les organisateurs doivent obligatoirement utiliser un système de chronométrage électronique avec porte de départ pour les départs individuels et cellule photoélectrique à l'arrivée. La fédération possède un système de chronométrage pouvant être jumelé à celui du CNEPH. La cellule photoélectrique, la porte de départ et des chronomètres imprimantes peuvent être loués au prix de 1 \$ par coureur auprès de Gilles Laliberté du club Skibec glaliberte@gmail.com Le transport de même que les piles sont aux frais du COL.



Les chronomètres Summit de SFQ sont loués aux organisations qui ne possèdent pas de système au coût de 250 \$ pour un weekend de course. Les piles nécessaires à leur utilisation sont aux frais du COL.

- 13.2 Un système de chronométrage de secours devra être monté et sera utilisé en tout temps. Ce système comportera au moins deux équipes de chronomètres manuels.
- 13.3 Pour une compétition de sprint et un départ de masse, une caméra vidéo à l'arrivée est obligatoire, (idéalement 2 caméras) en plus d'un système de chronométrage électronique.
- 13.4 Pour les départs de masse, le départ manuel est autorisé.

14. RÉSULTATS DES COMPÉTITIONS

- 14.1 Les organisateurs doivent inscrire, à l'endroit prévu, les numéros de licence de Ski de fond Canada des compétiteurs. Les compétiteurs ne pourront obtenir de points canadiens si leur numéro de licence n'apparaît pas sur les résultats et/ou s'il n'est pas valide.
- 14.2 Pour les compétiteurs qui prennent seulement la licence nationale journalière aucun point canadien n'est alloué.

14.3 Les renseignements suivants doivent apparaître sur les résultats : **IMPORTANT**

- Nom
- Catégorie
- Année de naissance
- UNV
- U23
- Club
- Province
- Numéro de licence SFC
- Numéro de licence SFQ
- Temps
- Écart

- 14.4 Le logiciel de gestion des listes de départs et résultats officiellement utilisé par Ski de fond Québec est le système Zone4. Les organisateurs n'ayant pas de bénévole qualifié pour utiliser Zone4 au cours de l'épreuve peuvent faire appel aux services du technicien attitré par SFQ. SFQ assume les honoraires du technicien, mais ses dépenses de transport, d'alimentation et d'hébergement devront être assumées par le COL.
- 14.5 Les résultats pour les coureurs U23 doivent être présentés de façon intégrée (une seule liste) à la liste des coureurs de la catégorie ouverte (*Open*) en identifiant les athlètes par la mention «U23 ».
- 14.6 L'affichage non officiel des résultats se fait à mesure que les épreuves se terminent. Ils deviennent officiels 60 minutes après l'heure d'affichage non officiel s'il n'y pas de cas litigieux devant être réglé par le jury. En cas de litige, le jury doit rendre une décision au plus tard une heure après la fin des compétitions de la journée.
- 14.7 Les pointages cumulatifs pour le classement de la Coupe Québec seront calculés par Ski de fond Québec.

- 14.8 Les résultats officiels devront être affichés après la remise des médailles. SFQ s'engage à afficher les résultats sur le site de la fédération. De même, les résultats doivent être affichés sur le site Web de Zone 4 au plus tard le lundi suivant la course.

15. PROTÊTS

- 15.1 Un versement de 50\$ sera exigé pour chaque [protêt](#) logé. Le montant sera conservé par le comité organisateur advenant le rejet du protêt.
- 15.2 Un **protêt peut être soumis seulement par un entraîneur de club** s'il croit qu'un compétiteur, un entraîneur, un organisateur, un officiel ou même un spectateur a enfreint un des règlements qui régit la compétition. Il remet son protêt signé au secrétariat qui réunira le jury de la compétition par la suite. L'entraîneur peut déposer son protêt jusqu'à 30 minutes après l'affichage des résultats non officiels de chaque catégorie. Le jury doit rendre une décision au plus tard une heure après la fin des compétitions de la journée. (Règlement 361.3 de SFC)
- 15.3 En cas de divergence ou de litige persistant concernant les présentes règles, c'est le règlement de Ski de Fond Canada qui prévaudra et le jury tranchera le débat.

16. JURY DE COMPÉTITION

- 16.1 Le jury de compétition comprend :
- Le délégué technique
 - Le directeur de course
 - Un membre désigné du comité organisateur de niveau 2 au minimum
- 16.2 Le jury de compétition doit vérifier si l'épreuve est organisée conformément aux règlements et selon l'intérêt des compétiteurs.
- 16.3 Les devoirs du jury de compétition sont explicités dans le document de règlements 2016 de Ski de fond Canada.
- 16.4 Les membres du jury doivent être attentifs au déroulement de la course en gardant la position qui leur aura été assigné par le DT et être en mesure de se réunir rapidement.
- 16.5 Le [procès-verbal des réunions du jury](#) doit être dressé par le secrétaire de la réunion et revu par le DT.

17. MÉDAILLES ET PRIX

- 17.1 Les médailles de la Coupe Québec remises à chacune des compétitions sont fournies par Ski de fond Québec, à moins que la course soit jumelée à une épreuve Noram/FIS. Les médailles seront remises après chaque compétition aux trois premiers de chacune des catégories éligibles (juvénile, junior B, junior A, sénior (U23 et 23 et +) et universitaires.

- 17.2 Des bourses seront aussi remises au premier coureur (si disponibilité financière) pour les catégories junior B, junior A, (U23/sénior (20-30 ans)) et universitaires/collégiaux qui totalisent le meilleur résultat cumulatif de la fin de semaine de courses. (Sauf pour la finale si la course du dimanche est un sprint par équipe) Les bourses sont remises par Ski de fond Québec ou par le partenaire commanditaire s'il y a lieu.

Le calcul du cumulatif de la fin de semaine sera fait de la façon suivante :
Pour chaque course on accordera les points suivants :

1^{er} = 20 pts
2^e = 17 pts
3^e = 14 pts
Etc.

Le total de points maximum pour la fin de semaine sera donc de 40.

En cas d'égalité, les coureurs recevront tous deux une bourse.

- 17.3 Le comité organisateur est encouragé à offrir des prix aux compétiteurs à l'aide de commandites négociées par l'organisation. Certains prix pourraient être distribués par la fédération selon les commandites négociées.
- 17.4 La remise des prix aura lieu 20 minutes après la publication des résultats non-officiels.
- 17.5 Un coureur qui ne se présente pas à la remise des médailles ou de bourse (faite dans un délai raisonnable) ne pourra y avoir droit.

18. AFFICHAGE COMMERCIAL

- 18.1 La visibilité à accorder en tant que commanditaire principal du circuit devra être offerte en priorité sur tout autre matériel publicitaire venant des commandites négociées par le comité organisateur. Les ententes avec les commanditaires devront être faites de manière à éviter tout conflit éventuel avec les partenaires de l'organisation provinciale et de l'organisation locale. (Voir annexe 3)
- 18.2 Les bannières ou affiches promotionnelles fournies devront être disposées de façon visible des deux côtés intérieurs de l'aire de départ et arrivée, sur une distance de 10 mètres, ainsi que derrière le podium pour la remise des médailles.

19. SÉCURITÉ ET PREMIERS SOINS

- 19.1 Tous les participants sont tenus de remplir et d'accepter la renonciation lors de l'inscription en ligne ou en complétant le Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques de Ski de fond Canada en s'inscrivant. Ils devront également se conformer aux règlements édictés par Ski de Fond Canada. et à ceux de Ski de fond Québec.
- 19.2 Pour leur propre sécurité les participants sont tenus d'agir de manière responsable :

a) Avant l'épreuve

Les participants sont tenus de :

- Déclarer à l'entraîneur tout changement de son état de santé qui empêche la pratique normale de sa discipline ou qui risque d'avoir des conséquences néfastes sur son intégrité corporelle ou celle des autres coureurs.
- Ne pas consommer ou être sous l'influence de boisson alcoolique, de drogue ou de substance illicites.
- Déclarer à l'entraîneur s'il utilise ou est sous l'influence de médicaments.
- S'assurer que son équipement est conforme aux règles en vigueur pour la saison en cours.

En outre, dans des cas spéciaux et à la demande du comité de course ou d'un de ses délégués, les participants doivent se soumettre à une visite médicale avant ou après la compétition.

b) Pendant l'épreuve

Le participant doit :

- Lors d'un départ par intervalle, le skieur à l'avant doit céder la piste à la première demande du skieur arrière qui crie « piste ».
Ce règlement s'applique en technique classique lorsqu'il y a deux traces et en technique libre.
En technique libre, le skieur du devant doit restreindre l'amplitude de son pas pour permettre le passage du skieur qui demande la piste. (3.43.10.1)
- Dans tous les cas, la responsabilité est sur le skieur qui dépasse. Il doit éviter toute obstruction. Le skieur qui passe doit avoir dégagé au complet les skis du skieur devant lui avant de se ranger. (3.43.10.2)
- À son passage au poste de contrôle ou à l'arrivée, signaler tout accident qu'il aurait observé sur la piste ou son abandon de l'épreuve.
- Suivre les indications des membres du comité de course et du service de sécurité et éviter toute intervention dans l'organisation de la compétition.
- Contrôler sa vitesse s'il n'est pas en mesure de négocier une pente ou un virage en sécurité

En outre, les responsables des premiers soins en fonction lors d'une compétition, particulièrement sur les pistes ou au stade, peuvent retirer un participant d'une épreuve s'ils constatent des problèmes physiques liés à la température ou autres. Les participants sont alors obligés d'acquiescer à la demande de l'officiel en charge.

19.3 Le jury de compétition doit étudier et décider si une épreuve doit être modifiée, interrompue ou annulée si (315.9)

- Les conditions climatiques s'avèrent difficiles pour la pratique du ski de fond, telles que des vents forts, une grande humidité de l'air, des chutes de neige abondantes, ou des pistes glacées.
- La température atteint moins de -20° C pour une épreuve de 15 kilomètres ou moins.
- La température atteint moins de -18° C pour une épreuve de plus de 15 kilomètres (la température la plus basse relevée aux différentes stations).

- Par mauvaises conditions (vents forts, chutes de neige abondantes, haut taux d'humidité etc..) le jury, en consultation avec les capitaines d'équipes et le médecin responsable de la compétition pourra retarder ou annuler la compétition.
- Pour les catégories, atome, et peewee et midget la température minimale limite est de -15°C pour reporter ou annuler une compétition.

Les facteurs suivants doivent être pris en considération par le jury en ce qui concerne la sécurité par temps froid: la température, la durée de l'exposition, la distance de la compétition, le type de parcours et le facteur éolien.

On peut calculer l'indice de refroidissement éolien sur le site Web [d'Environnement Canada](#).

- 19.4 L'organisateur doit être couvert par une police d'assurance pour la responsabilité que lui-même, un de ses préposés ou un bénévole peut encourir en raison d'une faute commise dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de ses fonctions, pendant la durée de la compétition. Le montant de la garantie doit être d'au moins un million de dollars pour l'ensemble des sinistres survenus pendant la période de garantie.

En conséquence, les courses sont couvertes [par l'assurance de Ski de fond Canada](#) à travers la [sanction](#) de Ski de fond Québec à condition que le club hôte soit affilié et que la course soit sanctionnée. L'organisation est tenue alors de fournir un rapport d'accident s'il y a lieu.

- 19.5 Les lieux et les équipements seront inspectés avant le début des activités pour s'assurer qu'ils sont libres de tout obstacle et en bon état de marche. Il faut également s'assurer qu'aucun fil, poteau ou tige ne sorte de terre ou ne traîne par terre.

- 19.6 Le directeur d'épreuve doit s'assurer que tous les dispositifs de sécurité sont en place pendant la durée de la compétition. En outre, il faut s'assurer que les lieux, installations, équipements et services sont conformes aux dispositions suivantes :

- Salles de fartage bien aérées
- Postes de ravitaillement :
 - Épreuves de 15 kilomètres et moins : un poste au stade
 - Épreuves de 16 à 30 kilomètres: deux postes, un poste si parcours en boucle de moins de 15 km
- Stations de température : au stade et aux points le plus haut et le plus bas, nécessaires pour observer la température limite en cas d'annulation ou de délai de la course. La température doit être relevée de la manière suivante :
 - Deux heures, une heure, puis une demi-heure avant le départ
 - Au moment du départ
 - Une demi-heure et une heure après le premier départ.

Les températures relevées doivent être affichées au secrétariat et à la salle de fartage.

- Stade : le stade doit respecter les normes suivantes :
 - Pour les départs de masse, des mesures d'aménagement doivent être prévues pour éviter l'effet d'entonnoir

- Pour un départ double, la piste doit être double pour les 100 premiers mètres
- Le plateau doit être fermé derrière la ligne d'arrivée en largeur suffisante pour que les participants puissent y recevoir les soins nécessaires.
- Les aires de départ et d'arrivée doivent être clôturées pour délimiter l'accès au public.
- Pistes
 - On doit offrir aux participants l'occasion de s'entraîner sur la piste et d'inspecter celle-ci dans des conditions de compétition. La piste doit pouvoir être utilisée au moins un jour avant une compétition de calibre provincial et au moins deux jours avant une compétition de calibre national. Seulement dans des cas exceptionnels, le délégué technique peut fermer la piste ou en limiter l'utilisation à certaines parties et à certaines heures.
 - Les sections potentiellement dangereuses comme les virages brusques et croisements de route doivent être signalées.
 - Des mesures doivent être prises pour aviser les usagers de l'utilisation de parcours ou sentiers pour les fins d'une compétition.
 - Les parcours de course doivent être fermés à l'utilisation générale.
- Local de premiers soins : un local fermé, chauffé et calme doit être mis à la disposition du service de premiers soins et comprendre :
 - Eau courante
 - Glace
 - Table d'examen
 - Trousse complète
 - Couvertures
 - Serviettes
 - Radio
 - Téléphone
 - Planche dorsale
 -

La dimension de la salle doit être au minimum de 15 mètres carré.

Pour chaque site de compétition, une motoneige et un traîneau doivent être prévus pour le transport des blessés

Des couvertures seront disponibles à l'arrivée en cas de grand froid.

19.7 Un service de patrouille de ski ou ambulancier avec motoneige doit être en place pendant la compétition. L'organisateur doit s'entendre avec le chef de patrouille sur les éléments suivants :

- Nombre et emplacements des postes de premiers soins
- Nombre et emplacements des patrouilleurs
- Équipement nécessaire
- Procédures d'évacuation
- Zones de danger
- Systèmes de communication

Le chef de patrouille est le chef des services de premiers soins. À ce titre, il doit :

- Assurer la liaison avec l'organisation
- Coordonner les activités de la patrouille
- Transmettre les informations et instructions aux patrouilleurs sur :
 - Le rôle de chaque patrouilleur
 - L'emplacement des postes de premiers soins
 - Le système de communication
 - Les parties dangereuses du parcours
 - Les procédures d'évacuation

En outre, il doit transmettre à chaque patrouilleur la carte des pistes où se déroule la compétition.

Il doit remettre à l'organisme de régie un rapport sur tout [accident](#) ou blessure survenu durant la compétition.

19.8 Un moyen de communication doit être disponible sur les lieux de compétition pour permettre de communiquer avec les services suivants:

- Ambulance
- Centre hospitalier
- Police
- Service des incendies

19.9 Au moins un patrouilleur doit accompagner le fermeur des pistes à la fin de la compétition. Aucun participant ne doit rester derrière eux. S'il n'y a pas de patrouilleur, le fermeur doit pouvoir communiquer avec par radio avec l'ambulancier en motoneige.

19.10 Les spécialistes suivants sont souhaitables pour assurer un service de premiers soins optimal : physiothérapeute, ambulancier, massothérapeute, et médecin du sport.

20. DEVOIRS DU DÉLÉGUÉ TECHNIQUE

20.1 Le délégué technique est nommé par Ski de fond Québec au plus tard en novembre. Il doit aussitôt parapher [l'Entente entre le délégué technique et Ski de fond Québec pour la surveillance d'une tranche de la Coupe Québec](#). À des fins de formation ou pour être appuyé dans des cas de charge supplémentaire, le DT pourra s'adjoindre un assistant.

20.2 Les devoirs et tâches du délégué technique sont explicités dans les règlements de SFC.

20.3 Les dépenses d'hébergement, de nourriture et de transport (0.40 \$/km s'il s'agit d'un véhicule personnel) du délégué sont aux frais du comité organisateur, incluant la visite technique avant l'événement qui est obligatoire pour un nouveau site.

20.4 Le délégué technique fera parvenir son [rapport](#) à l'organisation hôte et au plus tard 10 jours suivant la compétition.



21. RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES

21.1 Voici les responsabilités des parties prenantes à l'égard de la tenue d'une épreuve de la Coupe Québec :

Organisation hôte

Organise une épreuve conformément au « Cahier des règlements officiels, à l'entente intervenue avec SFQ et à la sanction. Il doit fournir au DT un plan du stade de même que les dénivelés des parcours utilisés.

Ski de fond Québec

Établit les directives d'organisation des épreuves
Sanctionne les événements conformément à l'entente intervenue et assure la couverture d'assurance.

Délégué technique

Met en œuvre les directives d'organisation des épreuves
Soutient et conseille les organisations hôtes
Représente SFQ auprès de l'organisation hôte
S'assure que l'épreuve est organisée conformément à la sanction et au cahier de règlements. S'assure que la compétition est équitable (en vertu des règles) et sécuritaire.



ANNEXE 1
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LE CIRCUIT COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE
QUÉBÉCOIS DE SKI DE FOND

- 1.1 Les coureurs qui étudient à temps plein à l'université ou au CEGEP/collège pourront obtenir un classement comparatif avec les autres coureurs étudiants à condition d'être inscrits à un minimum de neuf crédits (pour les universitaires) et de 12 crédits ou quatre cours (pour le collégial) d'une institution reconnue et d'avoir cocher la case « Collège » ou « Université » sur le formulaire d'inscription. Le classement sera établi à l'intérieur de la catégorie ouverte à condition de s'inscrire comme junior B, A, U23 ou sénior dans la catégorie ouverte. Les athlètes représentent leur institution scolaire. **Chaque skieur collégial ou universitaire doit fournir une preuve qu'il fréquente à temps complet une institution scolaire reconnue lors de sa demande de licence annuelle de SFQ et ce au minimum un mois avant la première course du circuit.**
- 1.2 Pour être admissible, les coureurs collégiaux et universitaires doivent posséder la licence annuelle de SFQ et de SFC. Les étudiants-athlètes venant d'autres provinces canadiennes et des États-Unis qui ont une licence active de ces organismes provinciaux ou nationaux sont acceptés.
- 1.3 Le circuit 2016-2017 est composé de 11 courses au total.
- 1.4 Les trois premiers hommes et les trois premières femmes de chacune des épreuves recevront une médaille par course. Les médailles seront remises à la fin des épreuves. Le classement cumulatif sera dévoilé à l'issue de la finale provinciale.

Les champions seront déterminés par le cumul des points obtenus lors de 8 des 11 épreuves. Les champions universitaires/collégiaux recevront une bourse remise par SFQ.

L'université gagnante autant chez les hommes que chez les femmes sera déterminée par le cumul des résultats des trois meilleures athlètes féminines et trois meilleurs athlètes masculins, aux 8 des 11 épreuves identifiées plus haut.

SFQ transmettra les résultats au Réseau du sport étudiant du Québec pour information.

ANNEXE 2 – DIRECTIVES POUR LE SKI PARANORDIQUE

2.1 Dans la plupart des cas, les épreuves de ski paranordique respectent les mêmes règlements et procédures que la Fédération internationale de ski. Cependant, sur certains aspects il y a des différences majeures et celles-ci sont expliquées ci-dessous.

2.2 Voici les distances et les formats des courses proposés pour les courses paranordiques :

Format de compétition	Debout	Assis
Ski de fond sprint*	800 – 1 000 m*	750 - 800 m*
Ski de fond courte distance	5 km	2,5 km femmes
		5 km hommes
Ski de fond moyenne distance	10 km	5 km femmes
		10 km hommes
Ski de fond longue distance	15 km femmes	10 km femmes
	20 km hommes	15 km hommes
Ski de fond relais	3 x 2,5 km femmes	
	1 x 3,75 km (ski assis) + 2 x 5 km (debout)	

2.3 En général, les catégories debout et déficient visuel peuvent skier sur les parcours qui ressemblent aux épreuves de la FIS habituelles. Cependant, les considérations de conception dans les secteurs suivants doivent être prises en compte :

- Les descentes rapides avec courbes et les virages peuvent être difficiles et dangereuses pour les skieurs ayant une déficience visuelle ;
- L'utilisation de boucles plus courtes permet aux skieurs ayant une déficience visuelle de devenir familier plus facilement avec le parcours ;
- Une réduction des montées les plus longues peuvent être remplacées par des montées de longueur moyenne ;
- Les montées totales doivent plutôt se situer dans la partie inférieure de l'intervalle des normes de la FIS.

Les skieurs pour la catégorie ski assis ne peuvent pas utiliser les parcours normaux de la FIS puisqu'ils n'utilisent pas leurs membres inférieurs et avancent en tirant sur leurs bâtons de la position assise (sur leur luge). Par conséquent, les points suivants doivent être considérés lors de la conception de parcours pour la catégorie de ski assis:

- Les montées doivent avoir une inclinaison maximale de 10 à 12 %, et une longueur maximale de 200 m;
- Les descentes doivent avoir une section droite de décélération préférablement avec une légère montée pour réduire la vitesse. Les pentes ne doivent pas excéder 12 à 14 %
- Les virages et les courbes doivent être placés aux endroits où la vitesse est réduite. Les virages sur les sections planes du parcours doivent au minimum être équivalents à un angle de 90 % (un plus gros angle est requis pour les virages en descente). Cela s'applique aussi bien dans le stade, par exemple, pour le couloir du tour.

2.4 La classification suivante sera utilisée : skieur debout, skieur déficient visuel et skieur assis.

Pour les compétitions, toutes les classes LW debout sont regroupées en une seule catégorie debout, toutes les classes LW assises sont regroupées en une seule catégorie assise et toutes les classes déficientes visuelles sont regroupées en une seule catégorie avec l'utilisation appropriée du système de pourcentage pour le ski nordique. Le tableau suivant décrit en termes généraux le système de classification actuel simplifié dans le but de faciliter la tenue de courses au circuit interrégional de SFQ . On voit deux catégories pour les déficients visuels (au lieu de trois) et on voit trois catégories assis (au lieu de cinq). A noter que pour les catégories de LW2 à LW9 la classification demeure identique à celle des manuels d'officiels. Après validation, il est impossible de diminuer le nombre dans ces catégories sans donner une fausse classification en raison des repères anatomiques mentionnés. La classification provisoire des athlètes paranordiques est la suivante:

Catégorie	Classe	Type de handicap	Équipement de sport
Déficients visuels	B1	Compétiteur doit skier avec des lunettes opaques	Doit skier avec un guide et porter des lunettes spéciales opaques
	B3	La personne doit avoir droit aux prestations de Revenu Canada (avoir un T 2201, Disability Tax Credit Certificate), Être légalement non-voyant ne suffit pas	Peut skier avec un guide
Debout	LW 2	Amputation ou handicap à un des deux membres inférieurs au-dessus du genou avec une prothèse.	Skie avec 2 skis et 2 bâtons
	LW 3	Double amputation ou handicap à un des deux membres inférieurs en bas du genou.	Skie avec 2 skis et 2 bâtons
	LW 4	Amputation ou handicap à un des deux membres inférieurs entre le genou et la cheville.	Skie avec 2 skis et 2 bâtons
	LW 5/7	Double amputation ou handicap des membres supérieurs.	Skie avec 2 skis et aucun bâton
	LW 6	Amputation ou handicap à un des deux membres supérieurs au-dessus du coude.	Skei avec 2 skis et 1 bâton
	LW 8	Amputation ou handicap à un des deux membres supérieurs sous le coude.	Skie avec 2 skis et 1 bâton
	LW 9	Handicap à au moins un membre supérieur et à au moins un membre inférieur.	Équipement de leur choix, mais avec 2 skis
Assis	LW 10	Déficiance des membres inférieurs avec un équilibre assis non fonctionnel	Luge pour le ski assis
	LW 11	Déficiance aux membres inférieurs avec un équilibre assis fonctionnel	Luge pour le ski assis
	LW 12	Déficiance aux membres inférieurs avec un équilibre assis fonctionnel	Luge pour le ski assis

- 2.5 Le système de pourcentage paranordique adapté pour le calcul du temps est le suivant (Recommandations pour les courses paranordiques sur le circuit québécois) :

Classe	Technique classique	Technique libre
B1	87 %	85 %
B3	100 %	100 %
LW 2	91%	87 %
LW 3	87 %	91 %
LW 4	96 %	96 %
LW 5/7	79 %	87 %
LW 6	91 %	96 %
LW 8	92 %	97 %
LW 9	90 %	88 %
LW 10	86 %	
LW 11	94 %	
LW 12	100 %	

- 2.6 Des médailles sont remises aux trois premiers skieurs de chaque catégorie homme et femme séparément.

- 2.7 Idéalement les premiers départs sont attribués aux skieurs assis dont les courses sont en technique classique seulement.

Pour les skieurs debout, leur départ peut se faire avec les skieurs valides qui couvrent la même distance.

- 2.8 SFQ s'engage à :

- Faire la promotion du circuit paranordique sur le site Web et toute autre communication aux clubs.

- 2.9 Les responsabilités du club hôte sont :

- Inclure la catégorie paranordique dans l'avis de course;
- Choisir une piste de ski répondant aux normes minimales de dénivellation et de distances;
- Avoir un accès au chalet et aux toilettes

Annexe 3- Visibilité des partenaires

Le plan de recherche de financement de Ski de fond Québec prévoit des actions précises quant à la visibilité à accorder aux partenaires éventuels de la fédération, et cela à divers niveaux. Les organisateurs des Coupes Québec devront appliquer le plan de promotion prévu avec les partenaires de Ski de fond Québec afin de respecter les ententes de partenariat négociés. Tout le matériel publicitaire des partenaires de SFQ sont fournis par SFQ au COL.

Ces actions dépendent du niveau de commandite. Nous vous en donnons ici un bref aperçu dont il faudra discuter selon la situation au moment de la tenue de votre événement.

3.1 Premier niveau : Commanditaire en titre de la saison de ski

- **Sur une bannière située** à l'entrée des sites des compétitions du Circuit Coupe Québec et du Championnat jeunesse au cours de l'année (quatre à six sites).
- **Sur les affiches situées:**
 - À la ligne de départ des compétitions du Circuit Coupe Québec, du Championnat jeunesse, et du volet universitaire pendant l'année en cours
 - À la ligne d'arrivée des compétitions du Circuit Coupe Québec, du Championnat jeunesse et du volet universitaire pendant l'année en cours.
 -
- **Sur les tableaux d'honneur mobiles situés:**
- - À proximité de la ligne de départ des compétitions du Circuit Coupe Québec et du Championnat jeunesse pendant l'année en cours
 - À proximité de l'entrée du chalet de ski ou près de la zone de départ sur le site du Circuit Coupe Québec et du Championnat jeunesse pendant l'année en cours.

D'autres actions sont plus spécifiques à la tenue de la Finale, mais elles seront discutées directement avec l'organisateur.

3.2 Deuxième niveau : Circuit provincial Coupe Québec et Gala de la Finale de la Coupe Québec

- **3.2.1 Sur les affiches situées :**
 - À la ligne de départ des compétitions
 - À la ligne d'arrivée des compétitions
 - À proximité de l'aire de fartage sur le site des compétitions
 - À proximité de l'aire d'alimentation sur le site des compétitions
 - À proximité de l'aire de repos (s'il y a lieu) sur le site des compétitions
 - À proximité ou dans la partie supérieure du chapiteau de départ des pistes de compétitions
 - À proximité du podium.
- 3.2.2 Sur les médailles et les cordons:**
 - Remis lors des tranches des compétitions du Circuit Coupe Québec pendant l'année en cours.



3.2.3 Sur les tableaux d'honneur mobiles situés :

- À proximité de la ligne de départ des compétitions
- À proximité de l'entrée du chalet de ski ou près de la zone de départ sur le site des compétitions.
- La commandite apparaîtra également sur le tableau d'affichage des résultats du Circuit Coupe Québec sur le site des compétitions.

3.2.4 Sur le site Internet de Ski de fond Québec : Bannière des partenaires

3.2.5 Sur le document « Avis des courses » apparaissant sur le site Internet de Ski de fond Québec et Résultats.

Voir l'annexe 5 pour les actions à poser en ce qui concerne les actions pour le Championnat jeunesse.

Le matériel publicitaire des commanditaires de SFQ doit être fourni par SFQ au COL.

ANNEXE 4

PROTOCOLE POUR CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES

À Ski de fond Québec, nous considérons que la remise des médailles et des bourses doit se faire dans le plus grand respect des athlètes qui ont donné leur maximum durant les compétitions, mais aussi pour les bénévoles qui les ont organisées. C'est une question d'éthique sportive, valeur préconisée à la fédération.

Si une course régionale a lieu en même temps qu'une Coupe Québec, les remises de médailles peuvent se faire séparément pour éviter trop d'attente. Cependant, il faudra que l'organisation s'assure qu'il y ait un public pour la remise des médailles des courses régionales.

La remise des médailles fait partie de l'événement.

La remise des médailles est aussi l'occasion de présenter les partenaires de la fédération et du club organisateur qui soutiennent financièrement l'événement.

4.1 Au sein de l'équipe d'organisation, des préposés à la remise de médailles doivent être identifiés :

1. 2-3 personnes au montage du site du podium
2. Un/une hôte/hôtesse qui apportera les médailles au (x) dignitaire(s)
3. Un annonceur
4. Une personne responsable de rassembler les athlètes gagnants près des zones d'entrée des athlètes.

4.2 Les tâches :

- Installer le podium dans un espace visible pouvant accueillir la masse des participants
- Afficher les bannières et panneaux publicitaires des partenaires de la région et de la fédération autour du podium
- Informer les dignitaires de leur rôle et les diriger
- Informer les athlètes gagnants et les diriger aux zones d'entrées des athlètes avant la remise.
- Aider l'hôte/hôtesse de médailles à les disposer sur le coussin ou le cabaret
- Discours d'ouverture de la cérémonie, annoncer les gagnants, et discours de fermeture et remerciements.

4.3 Le site de remise :

- Un espace dégagé et bien visible
- Une allée délimitée par des poteaux et des cordes où seuls les dignitaires, l'hôte/hôtesse, et les athlètes auront accès. (voir schéma page 31).

4.4 Les besoins :

- Micro avec ou sans fil selon la distance entre le site de remise et le système de son
- Un podium 3 positions numérotées avec tapis pour éviter les chutes
- Un coussin ou cabaret pour placer les médailles
- Petite table pour mettre les médailles
- Poteaux avec cordes pour constituer une allée et les zones protégées (voir schéma p.31)

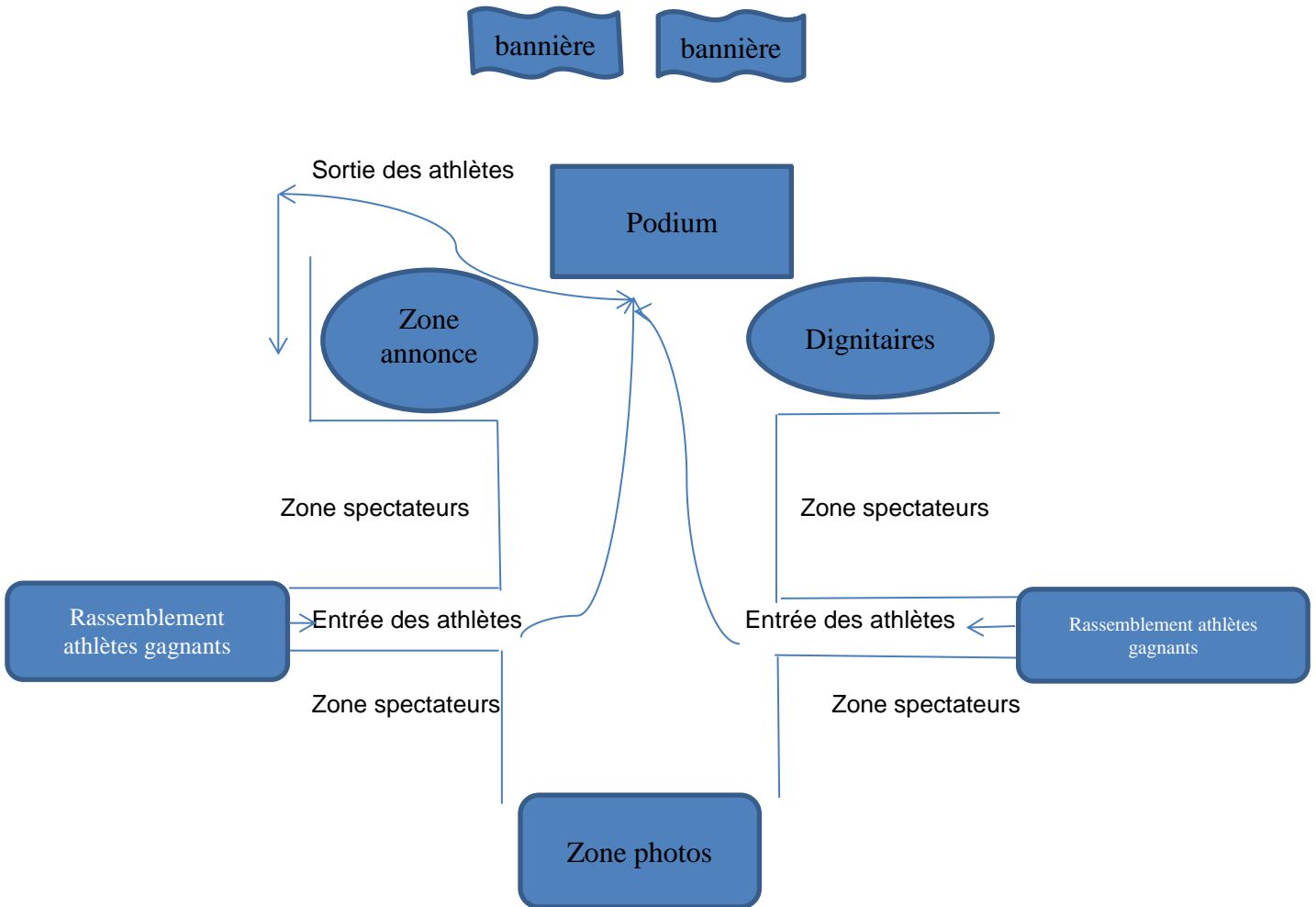


-
- Outils (cordes, marteau, tape, clous, vis, etc) pour le montage.

4.5 Déroulement :

- 10 minutes avant la remise, les dignitaires sont invités à rejoindre l'annonceur près du podium;
- Les entraîneurs font sortir les athlètes du chalet pour assister à la remise;
- Hymne
- L'annonceur fait le mot de bienvenue (voir annexe A); l'annonceur présente les dignitaires qui remettront les médailles selon les différentes catégories ainsi que les partenaires provinciaux et régionaux de l'événement;
- L'hôte/hôtesse prend place près de l'annonceur et installe les médailles sur le coussin qu'elle présentera au dignitaire qui remettra les médailles aux récipiendaires. (Même procédé pour la bourse de la fin de semaine)
- Les athlètes restent sur le podium pour les photographies officielles et redescendent en suivant l'hôte/hôtesse qui les guidera vers la sortie.
- A la fin de toutes les remises, le responsable de la fédération prend la parole pour remercier l'organisation et les bénévoles en invitant les jeunes à applaudir pour les remercier et il félicite et invite les participants à la prochaine course.

4.5 Schéma remise de médailles



Règlements spécifiques pour Championnat jeunesse

5.1. ADMISSIBILITÉ

5.1.1 Les intervenants doivent répondre à certains critères d’admissibilité pour pouvoir participer au Championnat jeunesse

Club : Un club doit être affilié à Ski de fond Québec et remplir tous les critères exigés par une telle affiliation

Entraîneurs : Les entraîneurs doivent posséder une carte de membre Entraîneur de Ski de fond Québec afin de pouvoir représenter officiellement leur club aux réunions d’entraîneurs.

Compétiteurs : Les compétiteurs doivent détenir une licence de course valide ou se procurer des licences de jour SFQ au coût de 5 \$ chacune pour chacune des épreuves. Les coureurs doivent se procurer les licences de jour lors de l’inscription en ligne en cochant la case appropriée sur le formulaire zone4. Sinon, ils sont tenus de signer les formulaires de licence de jour au secrétariat de la course et de payer les montants requis pour avoir leur dossard de compétition.

Les compétiteurs venant de l’extérieur du Québec doivent posséder une licence de course délivrée et reconnue par leur province, état ou pays (selon la provenance) de résidence ou d’origine. Ils doivent pouvoir présenter cette preuve au besoin.

5.1.2 Les catégories d’âge suivantes sont représentées au Championnat jeunesse: 10, 11,12,13 ans au 31 décembre 2016. (années de naissance 2003 à 2006 inclusivement)

5.1.3 Le Championnat Jeunesse est sanctionné par Ski de fond Québec.

5.2. FORMAT DES COURSES

5.2.1 Les formats, les catégories et les techniques disputés lors du championnat sont les suivants :

Catégories(2016-2017) (Âge 31 décembre 2016)	Distances	Technique	Formats
10-11-12-13 filles	1 à 3 km	Classique Libre	Départ individuel par catégorie d’âge et de sexe
10-11-12-13 garçons	1 à 3 km		
12-13 ans filles	1.5 à 7.5 km		Départ de masse par catégorie d’âge et de sexe
12-13 ans garçons	3 à 10 km		Relais par équipe

Les surclassements sont interdits pour toutes les années de naissance.



5.3 MODALITÉS D'INSCRIPTION, ORGANISATION, AVIS DE COURSE, RÉUNION DES ENTRAÎNEURS, CHRONOMÉTRAGE

Se référer aux points 6 à 11 des règlements (pages 7 à 13).

5.4. PRÉPARATION DES LISTES DE DÉPART

- 5.4.1 Les listes de départ sont élaborées par catégories d'âge et de sexe de façon aléatoire.
- 5.4.2 Une liste de départ par club par catégorie sera remise lors de la réunion des entraîneurs la veille de la course pour vérification. La liste finale de départ sera affichée au moins 45 minutes avant le premier départ de la journée.

5.5. RÈGLES PARTICULIÈRES DE SANCTION AUX ATHLÈTES

5.5.1 Pénalités de temps

Comme ce championnat prône l'initiation et le développement des jeunes en situation de courses d'envergure, et à mettre en valeur l'objectif de « skier selon la bonne technique tout en ayant du plaisir à apprendre », les règles de disqualification pour les infractions de technique, les obstructions et autres situations rapportées au jury ne sont pas appliquées telles que stipulées aux règlements de Ski de fond Canada.

Un pénalité de temps sera appliquée comme suit :

- Une pénalité de 5 secondes est ajoutée au temps pour une infraction dans une course.
- Une deuxième pénalité de 5 secondes s'ajoute pour une 2^e infraction dans la même course

Le temps maximum ajouté pour toute infraction de technique et d'obstruction est de 15 secondes.

Exemple d'infractions :

- 1-Pas de patin dans une montée à chaque tour (2) dans une course de technique classique = 10 secondes de pénalité.
- 2-Obstruction lors du départ plus erreur lors du tour et de l'arrivée. (Le coureur a coupé à l'intérieur des cônes au lieu de revenir sur ses pas et rentrer au bon endroit. Pour ce coureur, la pénalité sera de 15 secondes pour ces 4 infractions.

Comment sont divulguées les infractions :

Tous les athlètes fautifs sont rencontrés avec leur entraîneur en même temps, en présence des membres du jury et les infractions sont expliquées et commentées de façon non personnelle afin de créer un climat d'apprentissage.

5.6 Disqualification

La disqualification pourrait toujours être appliquée dans le cas d'infraction majeure qui donne un avantage certain au coureur, comme une erreur de parcours, par exemple.



5.7 Description des prix

- Médailles aux 3 premiers de chaque catégorie et ruban pour les 4e à la 10^e place pour les courses du samedi et du dimanche.
- Médailles aux 6 membres et à l'entraîneur des 3 premières équipes de la course relais-sprint (équipes officielles et mixtes)

5.7.1 Bannière de l'équipe championne

- Cumulatif des 2 meilleurs temps des garçons et des 2 meilleurs temps des filles pour le groupes d'âge 12-13 ans et pour le groupe d'âge 10-11 ans pour les course de samedi et de dimanche.

5.7.2 Bannières de catégories

- 12-13 ans garçons
- 12-13 ans filles
- 10-11 ans garçons
- 10-11 ans filles

Cumulatifs des 3 meilleurs temps des courses de samedi et dimanche dans chaque groupe d'âge.